

# Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA) du 16 juillet 2007

Publié le 16 juillet 2007  
4 minutes

*[...]Comme tous les dimanches, le père Christian Gouyaud présidait hier matin la messe de la communauté traditionaliste de Strasbourg. L'église Saint-Joseph à Koenigshoffen est le seul endroit reconnu par l'Église où la messe est dite en latin.[...]*

## Ite missa est

Comme tous les dimanches, le **père Christian Gouyaud** présidait hier matin la messe de la communauté traditionaliste de Strasbourg. **L'église Saint-Joseph à Koenigshoffen** est le seul endroit reconnu par l'Église où la messe est dite en latin.

Le Vatican a publié, il y a une dizaine de jours, un texte qui autorise les curés à célébrer la messe en latin si les paroissiens le leur demandent. Une mesure qui ne devrait pas changer grand-chose à Strasbourg.

Paroisse Saint-Joseph, hier matin, à Koenigshoffen. Dos aux fidèles, un prêtre célèbre une messe en latin. Comme tous les dimanches, le père Christian Gouyaud préside la messe de la communauté traditionaliste de Strasbourg. Et c'est d'un très bon oeil qu'il voit la publication récente du Motu proprio par le Vatican (lire ci-dessous).

## Une cohabitation parfois difficile

« Cela va participer à la dédiabolisation de notre communauté », explique-t-il. « **Notre rite n'est pas une remise en cause de Vatican II !** » Car contrairement à la Fraternité Saint-Pie X, fondée par Mgr Lefebvre, les traditionalistes de Saint-Joseph restent attachés à l'Église.

Du coup, dans cette paroisse, « tradis » et « modernes » se partagent le même lieu de culte. Mais à des horaires différents. « *L'unité n'a jamais signifié uniformité* », justifie le père Gouyaud.

Si les relations entre les responsables des deux communautés sont paisibles, cela n'a pas toujours été le cas. Jusqu'à l'automne dernier, la communauté traditionaliste était accueillie à la paroisse Saint-Bernard - Saint-Maurice. Où elle a suscité bien des lourdeurs et des difficultés. « *Nous acceptons des contraintes que nous ne sommes plus prêts à accepter aujourd'hui* », explique le **père Vincent Steyert**, curé de la paroisse.

## Eviter une situation d'anarchie

Avant de tempérer : « *Pour le moment, je ne vois venir aucune demande particulière, car la plupart des fidèles traditionalistes ont suivi leur communauté à Saint-Joseph* ».

Dans le diocèse de Strasbourg, le sujet demeure sensible. Pour preuve, la lettre envoyée par l'archevêque **Mgr Grallet** à tous les prêtres de la région. Une explication qui s'ajoute à la lettre que **Benoît XVI** avait lui-même écrite aux évêques lors de la publication du Motu proprio. Le successeur de **Mgr Doré** demande aux fidèles traditionalistes de pratiquer « *comme cela était déjà prévu dans le diocèse, dans les lieux de culte dévolus à la paroisse traditionnelle, à Strasbourg et à Colmar* ». **Autrement dit, rien ne doit changer.**

« *On veut avant tout éviter une situation d'anarchie* », explique le chancelier de l'archevêché, **Bernard Xibaut**. A Strasbourg, les curés renverront donc systématiquement les fidèles traditionalistes vers Saint-Joseph.

La dédiablement demandée par l'abbé Gouyaud se heurte à la volonté de l'évêque de contenir les traditionalistes en un lieu unique. **Les prêtres strasbourgeois ne sont donc pas près de célébrer la messe en latin dans leur paroisses.**

**Loup Besmond de Senneville**

## Ce que dit le « Motu proprio »

Le document publié la semaine dernière par le Vatican est un « Motu proprio », c'est-à-dire une lettre signée personnellement par le pape. Pour la première fois, un tel document est accompagné d'une lettre de Benoît XVI aux évêques.

Le souverain pontife y établit que la messe pourra être célébrée en latin si « un groupe stable de fidèles attachés à la tradition liturgique antérieure » en fait la demande auprès du curé de la paroisse.

De plus il est rappelé que la célébration de la messe en latin est une « forme extraordinaire de la liturgie de l'Église ». Depuis 1970 et le concile Vatican II, la messe doit en effet être célébrée prioritairement dans la langue usuelle.

Enfin, la messe doit être célébrée par un prêtre « idoine », c'est-à-dire habilité par l'Église. En d'autres termes, le « Motu proprio » ne réhabilite pas les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X dont le fondateur, Mgr Lefebvre, avait rompu avec le Vatican en 1976.